

RAPPORT DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LA FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

Les membres du conseil municipal nommés ci-dessous ont tous suivi les formations obligatoires des élus. Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d'élu ainsi qu'éthique et déontologie en matière municipale dans les six (6) mois du début de leur premier mandat et de tout mandat subséquent et qu'une attestation a été délivrée dont une copie de celle-ci a été transmis au greffier-trésorier :

M. Guy Lachance	Maire	20 et 21 février 2026
M. Jonathan Boucher	Conseiller # 1	20 et 21 février 2026
M. Donald Vallée	Conseiller # 2	20 et 21 février 2026
Mme Guylaine Naud	Conseillère # 3	20 et 21 février 2026
Mme Marie-Ève Naud	Conseillère # 4	20 et 21 février 2026